



Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 27 juin 2022

Municipal concerné : Aurel Matthey



Sommaire	2
1. Préambule.....	3
2. Dispositions légales	3
3. Postes du budget concernés.....	4
3.1 Salaires services techniques.....	4
3.2 Réfections routes – Reverolle	5
4. Récapitulation	6
5. Conclusion.....	6



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises en cours d'année.

Il est possible que d'autres demandes de crédits complémentaires au budget de fonctionnement vous soient présentées durant l'automne.

2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979

Art. 10 Dépassement de crédit

¹La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

²Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11

¹La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

²Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Règlement du Conseil communal

Art. 81

Le Conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la Municipalité lui soumet.

Il autorise en outre la Municipalité à engager des dépenses.

Afin de répondre aux dispositions de l'article 11 RCCom et 81 du Règlement du Conseil communal, le Conseil communal a, dans sa séance du 13 septembre 2021, accordé à la Municipalité une compétence financière de Fr. 50'000.00 par cas, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pouvant se présenter en cours d'année, étant entendu que la Municipalité doit renseigner le Conseil. De plus, la Municipalité est dispensée de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme facture sociale, associations intercommunales, etc...).



3. Postes du budget concernés

3.1 Salaires services techniques

Au vu du programme de législature de la Municipalité et des impératifs exigés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commune de Hautemorges, il est indispensable que le service technique soit renforcé afin de pouvoir assurer un bon développement.

Les projets principaux à mener à bien sont les suivants (liste non exhaustive) :

- La mise en œuvre des travaux du PDDE ;
- La mise en œuvre des travaux des PGEE ;
- En fonction des résultats de l'étude menée sur les STEP, des ressources humaines seront nécessaires au service technique pour le suivi et la mise en œuvre des travaux ;
- La planification et la rénovation de l'éclairage public ;
- L'amélioration du SIT (entretien différencié, informations supplémentaires nécessaires au service et appréciées par la population)
- La rénovation et la construction de bâtiments communaux (collège, locatifs, infrastructures sportives, etc..)
- La mise en œuvre du plan directeur des mobilités qui va engendrer des travaux
- La mise en œuvre du plan directeur des Energies et le suivi des travaux en découlant (CAD, isolation, panneaux solaires, etc..)
- Le suivi et la gestion des révisions des PACom ;
- Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur d'entretien des routes.

La dotation actuelle du service est de 2.8 ETP (Emploi Temps Plein). L'adjointe au chef des services techniques (0.8 ETP) prendra sa retraite au 28 février 2023. Ce poste ne sera pas repourvu, mais remplacé par 2 collaborateurs techniques à plein temps.

Nous vous proposons donc les engagements suivants au 1^{er} septembre 2022, à savoir :

Technicien en police des constructions, urbanisme, bâtiments, mobilité / poste à 100%

Ce collaborateur est appelé à remplacer l'adjointe au chef des services techniques (poste actuel à 80%) qui prend sa retraite au 28 février 2023. Pour assurer une bonne transition et permettre de remédier à la surcharge de travail actuelle, une entrée en service au 1^{er} septembre 2022 serait idéale.

La mission générale du poste sera la suivante :

- Assurer les tâches administratives liées à la police des constructions et urbanisme
- Effectuer des contrôles de chantier
- Collaborer au projet et au suivi des travaux des bâtiments communaux
- Collaborer au projet de mobilité

Technicien en infrastructures, routes, énergies / poste à 100%

Il s'agit d'un poste nouvellement créé. La mission générale du poste, sous la supervision du chef des services techniques, sera la suivante :

- Assurer des tâches administratives liées au service technique
- Collaborer au projet et aux travaux des infrastructures communales (eau potable, épuration des eaux, éclairage public et routes)
- Collaborer à l'élaboration du plan directeur des énergies
- Assurer la mise à jour du SIT



Pour l'engagement de ces 2 collaborateurs au 1^{er} septembre 2022, un crédit complémentaire de CHF 87'000.00 est demandé, y compris charges sociales (4 mois), achat matériel informatique et mobilier.

3.2 Réfections routes – Reverolle

Réfection du tapis final – Rue du Moulin, tronçon supérieur – Reverolle

Ces travaux ont été mis au budget 2021, selon préavis 07/2020 voté par le Conseil communal de Reverolle. Ils n'ont pas été effectués et n'ont pas été reportés en 2022.

Réfections revêtements

- Ch. du Bon, placette nord, revêtement d'usure
- Rte de Chaniaz, fermeture de la surface minérale/végétale - Reverolle

Nous allons profiter de la réfection du tapis final à la Rue du Moulin pour procéder aux réfections des revêtements précités.

Les frais d'entretien de ces routes entrent dans le cadre des dépenses thématiques de Hautemorges. Le retour sur les dépenses thématiques devrait être de l'ordre de 70% de CHF 80'000.00, soit environ CHF 56'000.00.

Le crédit complémentaire suivant est demandé :

Réfection du tapis final – Rue du Moulin, tronçon supérieur – Reverolle	CHF	54'000.00 TTC
Réfection Ch. du Bon, placette nord, revêtement d'usure	CHF	9'100.00 TTC
Réfection Rte de Chaniaz, fermeture de la surface minérale/végétale – Reverolle	CHF	3'600.00 TTC
Divers, imprévus et provision pour surcoûts produits hydrocarburés env. 20% env.	CHF	13'300.00 TTC
Total	CHF	80'000.00 TTC



4. Récapitulation

Salaires services techniques

Rubrique	Compte	Intitulé compte	Charges	Produits
Salaires	4200.3011.00	Traitement du personnel	64'000.00	
AVS	4200.3030.00	Assurances sociales	6'400.00	
LPP	4200.3040.00	Caisse de pension	7'680.00	
Ass personnes	4200.3050.00	Assurances accidents et maladie	1'920.00	
Informatique	1900.3111.00	Achats matériel et machines informatiques	4'000.00	
Mobilier	1100.3111.00	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	3'000.00	
Total TTC			87'000.00	0.00

Réfections routes - Reverolle

Rubrique	Compte	Intitulé compte	Charges	Produits
Routes	4300.3142.00	Entretien réseau routier	80'000.00	
Péréquation directe	2210.4520.05	Retour des dépenses thématiques (env. 70% de CHF 80'000.00)		56'000.00
Total TTC			80'000.00	56'000.00

Total général			167'000.00	56'000.00
----------------------	--	--	-------------------	------------------

5. Conclusion

L'impact global de cette décision entraînera un accroissement net des charges sur le budget 2022 de CHF 111'000.00, ce qui portera l'excédent de charges de CHF 136'219.70 à CHF 247'219.70.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis N° 07/2022
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide



- D'accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2022 de CHF 87'000.00 pour l'engagement de deux collaborateurs aux services techniques. Ce montant sera ventilé de la manière suivante :

Rubrique	Compte	Intitulé compte	Montant
Salaires	4200.3011.00	Traitement du personnel	64'000.00
AVS	4200.3030.00	Assurances sociales	6'400.00
LPP	4200.3040.00	Caisse de pension	7'680.00
Ass personnes	4200.3050.00	Assurances accidents et maladie	1'920.00
Informatique	1900.3111.00	Achats matériel et machines informatiques	4'000.00
Mobilier	1100.3111.00	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	3'000.00
Total			87'000.00

- D'accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2022 de CHF 80'000.00 pour la réfection des routes
- De prendre note que le retour sur les dépenses thématiques devrait être de l'ordre de 70% de CHF 80'000.00, soit environ CHF 56'000.00.

Ces montants seront imputés sur les comptes suivants :

Réfections routes - Reverolle

Rubrique	Compte	Intitulé compte	Charges	Produits
Routes	4300.3142.00	Entretien réseau routier	80'000.00	
Péréquation directe	2210.4520.05	Retour des dépenses thématiques (env. 70% soit CHF 56'000.00)		56'000.00
Total TTC			80'000.00	56'000.00

Adopté par la Municipalité en séance du 23 mai 2022.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-C. Gilliéron

J. Urben